

## **Compte Rendu de la Réunion de la commission des affaires parlementaires**

**Kinshasa (République démocratique du Congo), 6 et 7 juillet 2011**

## Compte rendu de la réunion

### Présidence de M. Pierre De Bané Président de la commission

\* \* \*

La commission des affaires parlementaires s'est réunie à Kinshasa le 6 et 7 Juillet 2011, sous la présidence de M. Pierre De Bané Président de la commission.

**Le Président De Bané** avant d'ouvrir les travaux souhaite remercier les hôtes de RDC, et singulièrement M. Évariste Boshab Président de l'assemblée nationale et Président de la section congolaise et M. Léon Kengo Wa Dondo Président du Sénat qui ont œuvré sans relâche afin que la session puisse se réunir dans cette magnifique ville de Kinshasa. Il associe bien naturellement à ces remerciements toute l'équipe qui coordonne cette réunion de la commission.

Il les remercie pour leur accueil et pour le travail considérable de préparation accompli, depuis de longs mois, pour que toutes les conditions de succès soient réunies aujourd'hui.

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

**Le Président De Bané**, présente l'ordre du jour qui s'articule en neuf points.

*Il n'y a pas d'opposition. L'ordre du jour est adopté.*

#### 2. Adoption du compte rendu et du relevé de décisions de la réunion de Clermont-Ferrand (5 et 6 avril 2010)

*Le compte rendu et le relevé de décisions sont adoptés.*

#### 3. Programmes de coopération interparlementaire

##### 3.1 • Les séminaires parlementaires et les stages de formation

##### 3.1.1. Les séminaires parlementaires

Le président De Bané donne la parole à M. Louis Vlavonou (Bénin), rapporteur de ces programmes

**M. Louis Vlavonou** indique que parmi les programmes de coopération interparlementaire mis en œuvre par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, les séminaires parlementaires sont particulièrement appréciés. La preuve en est leur longévité - ils existent depuis plus de dix ans - et leur régularité.

Il précise que, comme l'année passée, le Secrétaire général parlementaire a adressé un courrier aux Présidents de section au mois d'octobre pour leur demander si leur parlement souhaitait bénéficier de ce programme en leur précisant de bien vouloir choisir les thèmes qu'ils souhaiteraient voir aborder ainsi que les périodes envisagées pour la tenue de cette manifestation.

Par ailleurs, il a été envisagé la possibilité d'organiser des séminaires spécialisés s'adressant aux membres d'une ou deux commissions. Ce type de séminaire qui correspond à une demande, devrait être moins onéreux à mettre en place et permettrait d'en organiser davantage.

**M. Vlavonou** indique que le séminaire spécialisé sur les lois d'habilitation demandé par le Parlement du Burkina Faso devrait avoir lieu les 15 et 16 septembre à Ouagadougou. Le secrétariat général travaille actuellement à la recherche de conférenciers. Il précise que ce stage sera ouvert aux sections africaines intéressées.

Par ailleurs, il note que le Parlement tchadien vient de désigner son Bureau. Dès que sa section sera reconstituée les contacts destinés à organiser un séminaire parlementaire seront pris avant la fin de l'année.

Concernant la Centrafrique, il précise que ce Parlement va bénéficier d'un stage organisé par le PNUD. Afin de ne pas intervenir en doublon et d'être en complémentarité avec cette initiative, l'APF attendra que cet événement ait eu lieu pour organiser le séminaire décidé par le Bureau. Il se peut que cela ne soit possible qu'en début de l'année 2012.

### 3.1.2. *Les stages*

#### ➤ **Le stage annuel sur l'organisation du travail parlementaire**

S'agissant des stages **M. Vlavonou** rappelle que depuis 1997, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie participe au stage organisé conjointement avec le Parlement français et l'Ecole nationale d'administration portant sur l'organisation du travail parlementaire, en finançant quatre à cinq bourses.

Il a eu lieu cette année du 28 février au 28 mars. Il s'adresse plus précisément à des fonctionnaires parlementaires.

Dans le même souci de transparence que pour les séminaires parlementaires le Secrétaire général a invité les présidents de section à adresser leurs éventuelles demandes de bourses pour leurs fonctionnaires parlementaires afin de pouvoir les soumettre à l'arbitrage du Bureau

L'APF a consenti cette année un effort tout particulier en faveur de ce programme puisqu'elle a financé le déplacement et le séjour de sept stagiaires dont un pris en charge par le programme Noria.

#### ➤ **Le stage APF à destination des fonctionnaires parlementaires**

**M. Vlavonou** indique que le stage APF à destination des fonctionnaires parlementaires mis en place par les bureaux de N'Djamena et Dakar au sein du secrétariat général, d'une durée de quatre à six mois, est désormais lancé.

Il rappelle qu'il ne s'agit nullement d'un séjour linguistique : ce stage s'adresse à des personnes parfaitement francophones et immédiatement opérationnelles pour accomplir les tâches qui leur seront confiées. Il concerne principalement des fonctionnaires d'assemblées ou de régions non représentées au sein du secrétariat général et a pour ambition d'une part de leur permettre de participer et de mieux appréhender le travail d'accompagnement de la francophonie parlementaire et d'autre part, de disposer à terme de relais au fait de notre organisation au sein de ces assemblées.

Par ailleurs, cette présence constituera une force de travail et de proposition d'appoint pouvant appuyer les nombreux chantiers ouverts aux cours des derniers mois.

Enfin, et peut être surtout, ce stage, effectué au contact de fonctionnaires parlementaires issus de plusieurs de nos parlements ou d'agents de l'APF rompus depuis de nombreuses années au travail avec les parlementaires francophones, doit constituer, pour celles et ceux qui en bénéficient, une opportunité de consolider leur formation et, ainsi, d'améliorer le service rendu aux assemblées de leurs pays.

Par un courrier en date du 24 septembre 2010 un appel à candidatures a été envoyé aux sections du Sud et d'Europe centrale et orientale concernées.

Le bureau lors de sa réunion de Québec a procédé au choix des premiers bénéficiaires de cette nouvelle action de coopération financée sur les fonds propres de l'APF. Ce choix s'est porté sur la secrétaire administrative de la section vietnamienne, section non représentée au secrétariat général, pour la première des deux périodes distinctes comprise entre septembre 2011 et février 2012 et sur un fonctionnaire burkinabè pour la seconde période dont les dates restent à préciser.

Cette nouvelle composante de l'activité de l'APF est financée sur ses fonds propres et porte sur un montant global estimé à 20.000€ par stagiaire.

Il poursuit en indiquant que conformément à l'accord de principe quant à l'étude du projet d'activité conjointe APF/Université Senghor donné par le Bureau lors de sa réunion de Québec, le secrétariat général a étudié avec l'Université Senghor la possibilité de mettre en œuvre des séminaires de formation à destination des fonctionnaires parlementaires. Il faut souligner que ce projet s'inscrit dans le cadre du renforcement de la synergie entre l'APF et les opérateurs de la Francophonie dont l'intérêt a été réaffirmé lors du dernier Sommet à Montreux.

Ce programme de formation s'intitulerait « Administration et organisation du travail parlementaire » et concernerait les fonctionnaires des parlements africains.

L'objectif visé est de permettre aux fonctionnaires parlementaires de renforcer les compétences indispensables à une meilleure maîtrise de leur fonction, de façon à améliorer le soutien qu'ils peuvent apporter aux parlementaires.

Cette formation se déroulerait sur une semaine de six jours qui se terminerait par une évaluation donnant lieu à l'attribution, le cas échéant, d'un diplôme délivré par l'Université Senghor.

Afin que l'ensemble des Parlements de l'Afrique francophone puisse en bénéficier, le programme de formation se déclinerait en cycles de séminaires dans les zones « Afrique de l'Ouest I » (à Ouagadougou), « Maghreb » (à Rabat), « Afrique de l'Ouest II » (à Dakar) et « Afrique centrale » (à Yaoundé).

Une première session pourrait avoir lieu avant la fin de l'année à Ouagadougou à l'intention d'une trentaine d'auditeurs (dix du pays hôte, cinq de quatre pays voisins : le Niger, le Mali, le Bénin et le Togo).

➤ **Le contrat d'encadrement du jeune volontaire international de la francophonie**

Enfin **M. Vlavonou** rappelle que l'an dernier l'OIF a proposé, en compensation à une demande de financement complémentaire, de mettre à disposition de l'APF pour une année un jeune volontaire francophone (JVF). Il s'agit d'un jeune diplômé qui a acquis dans le cadre de ses études des compétences avérées dans son domaine de formation et qui s'engage durant 12 mois au service d'un projet de la francophonie. Mobilité, compétence et adaptabilité sont exigés des candidats JVF.

Le comité de pilotage de l'OIF, coordonné par la direction de la jeunesse, a procédé à la sélection des candidats et a retenu une liste de trois candidats potentiels qui correspondent au profil demandé pour ce collaborateur à partir de critères préalablement définis sur la base des besoins et des priorités de l'APF.

La désignation du bénéficiaire se fera après les entretiens prévus en juillet 2011.

Il souligne que ce partenariat n'a aucune incidence sur les finances de l'APF puisque ce jeune volontaire est entièrement pris en charge par la Francophonie.

### 3.2 • Le programme Noria

**Le Président De Bané** introduit le programme de Coopération Noria et souligne l'importance que revêt pour l'APF ce programme en raison de l'importance du budget et de l'étendue des activités qui touchent un domaine essentiel à la communication parlementaire : les technologies de l'information et de la communication.

Il passe ensuite la parole à Mme Mireille Eza, directrice du Programme Noria.

Mme Eza propose à l'assemblée de visionner une vidéo produite par le service de communication de l'APF qui, tout en présentant l'équipe travaillant pour le programme Noria retrace les réalisations effectuées et développe les méthodes de travail appliquées en insistant sur le caractère participatif de l'approche participative mise en œuvre.

Elle rappelle que le document papier en distribution, détaille et chiffre les réalisations par type d'appui généralisé, spécial et réseau et par pays.

Mme Eza indique qu'à l'issue du film elle est disposée à répondre à toutes les questions qui pourraient lui être posées. Après la projection plusieurs parlementaires s'inscrivent pour le débat.

**M. Bamnante Komikpine**, député du Togo fait remarquer que l'équipement en matériel informatique des services des Assemblées notamment celle du Togo par le programme Noria n'a pas abouti à une amélioration significative selon lui des rapports entre les députés et l'administration. Il se demande comment maximiser l'impact des nouvelles technologies.

**M. Martin Balikwisha Nyonyo**, représentant la République démocratique du Congo indique que les modalités de traitement et d'appréciation conjoints des dossiers de candidatures des parlements bicaméraux posent problème car en ce qui concerne la RDC, la candidature du Sénat n'a pas été étudiée en raison de l'absence de dossier similaire présenté par l'Assemblée nationale.

Il souhaiterait que cette règle soit revue pour ne pas avoir un effet défavorable sur les assemblées qui travaillent et souhaite bénéficier d'une action de coopération comme Noria.

**M. Blaise Lambert Kyelem**, questeur de l'Assemblée nationale du Burkina-Faso, rappelle les réalisations effectuées par Noria au Burkina, insiste sur la plus-value apportée au travail des parlementaires par ce biais et propose de réfléchir à une évaluation de l'impact du projet et à le doter de moyens supplémentaires car les besoins notamment en formation sont nombreux et partagés par toutes les assemblées des pays en développement. Il fait le constat que paradoxalement le champ d'intervention s'accroît alors que les moyens financiers mis à disposition de Noria ont été significativement réduit et demande que la réflexion soit menée sur le sujet.

**Mme Ndeye Gaye Cissé**, députée du Sénégal, félicite le programme Noria pour les différentes réalisations au sein de l'Assemblée nationale du Sénégal, notamment en direction de l'Administration. Elle rappelle toutefois que les Députés demeurent au cœur du travail parlementaire et doivent à ce titre être les premiers à bénéficier de formations et de mise à niveau informatique pour être à même de comprendre, d'expliquer et de proposer les orientations nécessaires à leur parlement.

En réponse aux différents intervenants, Mme Eza après les avoir remerciés de leur intérêt pour le travail de Noria, et faisant état de la question du député Bamnante Komikpine, du Togo indique qu'une fois que les moyens matériels sont mis en place (ordinateur, imprimantes, périphériques) et les formations techniques associées assurées pour les administrateurs parlementaires, il revient au parlement bénéficiaire d'introduire des procédures ad-hoc pour le traitement et la circulation des informations parlementaires, ce que Noria n'a pas vocation à faire en lieu et place des assemblées. Désormais, il s'agit davantage dira-t-elle d'une question d'organisation interne et non de moyens ou de compétences.

Concernant l'intervention de M. Kyelem du Burkina, Mme Eza dit partager les mêmes préoccupations et annonce qu'une évaluation interne de Noria par l'APF dont les conclusions seront communiquées à la Commission est en cours.

L'avis émis par la Députée N'Deye Gueye Cissé du Sénégal reflète la préoccupation souvent relayée par les parlementaires d'être en déphasage avec leur administration parce que n'ayant pas accès et ne maîtrisant pas les mêmes outils. Tout en soulignant la pertinence de cette analyse, Mme Eza mentionne les impératifs à prendre en compte notamment le peu de disponibilité des parlementaires et le temps relativement court que constitue un mandat parlementaire par rapport à la permanence et la continuité assurées par les administrateurs parlementaires.

Enfin, le problème de l'examen conjoint des dossiers des parlements bicaméraux soulevés par **Martin Balikwisha NYONYO** pénalise il est vrai les chambres qui ont élaboré avec soin leur dossier mais en l'état du règlement actuel de l'APF, il est difficile de déroger à cette règle de l'octroi global des appuis Noria, même si, dans l'exécution des prestations chaque chambre est traitée individuellement et de façon totalement indépendante.

Après avoir promis de faire le point sur ces questions lors de la prochaine réunion de la CAP, Mme Eza remercie l'assistance et le Président De Bane.

### 3.3 • Le Parlement francophone des jeunes

**Mme Martine Bondo** rappelle que dans le but de rendre plus efficient les programmes jeunesse de l'APF, il a été décidé de mettre en place des mécanismes permettant de donner plus de visibilité aux Parlements nationaux des jeunes (PNJ) et au Parlement Francophone des jeunes (PFJ).

S'agissant du programme Parlements nationaux des jeunes Mme Martine Bondo indique que l'APF a décidé d'étendre le champ de ses interventions en direction des jeunes en instituant, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie, un soutien aux parlements nationaux des jeunes. Elle souligne que ce projet poursuit un double objectif renforcer les parlements de jeunes au sein des sections membres et susciter la création de telles structures dans les sections qui en sont dépourvues. Dans ce cadre, elle explique que l'APF apporte auprès de ces parlements son expertise acquise dans l'organisation de ce genre de manifestation ainsi qu'un appui matériel. Les premiers bénéficiaires de ce projet ont été le Niger, le Mali, le Gabon et le Burkina Faso. Les prochains concerneront le Cameroun, le Sénégal, le Congo Brazzaville, la Mauritanie et le Togo. Elle renvoie à son rapport écrit pour de plus amples informations.

Elle poursuit son intervention en mentionnant les activités du Parlement des jeunes de son pays, le Gabon, qui a tenu sa 3<sup>ème</sup> session au mois de mars dernier. Elle en profite pour décliner les missions de ce jeune parlement. Elle informe également les membres du Bureau sur la participation des jeunes membres du PFJ au dernier Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la Francophonie qui s'est tenu à Montreux l'an dernier. Elle évoque aussi leur participation aux différentes concertations internationales des jeunes qui se sont tenues où qui se tiendront prochainement.

Le Président de la Commission remercie Mme Martine Bondo pour son intervention et propose de céder la parole à M. Alain Berset.

**M. Alain Berset**, rappelle que l'APF n'a pu, malgré tous ses efforts, organiser la réunion d'un parlement francophone des jeunes en 2011. Il indique que le Parlement Francophone des jeunes (PFJ) est menacé du fait des coûts élevés. Il souligne également que le financement de ce programme n'est pas garanti pour l'avenir. Faisant référence aux différentes sessions du PFJ il considère que ce programme est très utile et formateur pour les jeunes de l'espace francophone. Le Bureau lors de sa réunion de Québec a souhaité que la commission des affaires parlementaires engage une réflexion tendant à étudier les possibilités de diminution des coûts de ce programme. Il rappelle qu'il s'agit, dans le cadre des moyens qui ont été donnés par l'OIF, d'envisager les mesures à mettre en œuvre pour pérenniser ce programme de coopération et de maintenir le lien entre les jeunes qui en bénéficient et les parlementaires de l'APF.

Il propose d'analyser au cours de l'automne les différentes solutions afin de définir ce qu'il est possible d'entreprendre pour limiter les coûts et mettre en place un suivi, d'élaborer des propositions pour associer les sections au financement, de maintenir un rythme d'un PFJ tous les 2 ans en marge de la session.

**Le Président De Bané** souligne que participer à une réunion du parlement francophone des jeunes constitue une expérience exceptionnelle pour les participants.

**M. Martin Balikwisha Nyonyo (RDC)** note que l'instauration d'un parlement national des jeunes dans son pays serait extrêmement onéreuse en raison de l'étendue de la RDC. Il suggère qu'une étude soit faite pour aider au financement.

**Mme Cissé** insiste sur l'importance du PFJ pour former les jeunes citoyens qui seront les responsables de demain. Elle pense que l'on pourrait demander une augmentation de la contribution de l'OIF à ce programme.

**Mlle Anne Soisson porte-parole du PFJ** fait part des nombreuses activités des anciens du PFJ qui ont constitué « le mouvement des jeunes francophones en action » afin de faire vivre le PFJ entre deux sessions en établissant des contacts avec les organisations internationales. Elle cite notamment la participation de certains membres du mouvement à la dernière journée de la francophonie au Burkina-Faso sur la déclaration de Bamako ainsi qu'au sommet des chefs d'Etat à Montreux. Elle relève que plusieurs jeunes présents à la session de Paris se sont présentés ultérieurement aux élections dans leurs pays respectifs.

Enfin le mouvement a plusieurs projets pour l'avenir comme la réunion sur les droits de l'homme au Luxembourg dans les prochains jours et la diffusion d'une brochure sur les activités du mouvement.

**Mme Joséphine Zsé (Gabon)** relève que le PNJ de son pays qui vient de tenir sa troisième session connaît des problèmes de financement qu'il va falloir résoudre. Elle se déclare favorable à la pérennisation du PFJ qui constitue un formidable outil pour une meilleure implication des jeunes dans la vie politique.

**M. Blaise Lambert Kyelem** se référant au printemps arabe note que ce sont les jeunes qui ont été à l'origine de la contestation. Les Etats se doivent d'être à l'écoute de la jeunesse.

**M. Alain Berset** note le fort attachement des membres de la commission au programme jeunesse et se propose d'examiner toutes les solutions permettant de le pérenniser.

S'agissant du programme il précise qu'il est entièrement financé par l'OIF et non par les cotisations des sections.

Pour répondre aux représentants du Gabon et de RDC il pense qu'il convient de réfléchir à une redéfinition de la relation sur le plan du financement entre le PFJ et les différents PNJ.

Il fait distribuer le plan du rapport qu'il compte préparer pour la prochaine réunion du Bureau et la réunion du printemps de la commission.

**Le président De Bané** remercie Mme Bondo et M. Berset pour leurs contributions.

#### **4. Les missions d'observation des élections**

**M. Jean-Claude Maene**, rapporteur, (communauté française de Belgique), rappelle pour les nouveaux membres la procédure de saisine qui conduit l'APF à participer aux missions d'observation de l'Organisation internationale de la Francophonie et le déroulement de ces missions.



IL relève que Le premier semestre 2011 a été particulièrement riche en consultations électorales dans l'espace francophone. C'est ainsi que l'OIF a été amenée, à la demande des autorités politiques nationales, à organiser des missions d'information et de contact auxquelles l'APF a participé à l'occasion des élections présidentielles en Haïti, en République Centrafricaine, au Bénin, au Tchad, des élections législatives et présidentielle au Niger, des élections législatives au Tchad.

**Pour** les élections législatives et présidentielle du 23 janvier 2011 en République Centrafricaine (RCA), l'OIF a dépêché une mission d'information et de contacts à l'occasion du 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle. L'APF était représentée par les députés Makan Cissoko (Mali) Abdoulaye Ndour (Sénégal), Michel Ouedraogo (Burkina-Faso) et Guy-Christian Ossangou (Gabon).

La mission organisée à l'occasion des élections législatives et présidentielle du 31 janvier 2011 et du 13 mars au Niger était dirigée par Farida Jaidi représentante permanente du premier ministre du Royaume du Maroc au conseil permanent de la francophonie. L'APF y était représentée par Jean-Claude Maene député (Belgique/communauté française/Wallonie Bruxelles) et Ignace Sumbu (RDC).

Françoise Hostalier, députée (France) et Prosper Bouetou Bassa, député (Congo) ont représenté l'APF au sein de la mission envoyée au Tchad pour les élections législatives du 13 février.

Jean-Marc Lefranc, député (France) et Yvon Bonenfant, député (Nouveau Brunswick) ont participé à la mission dépêchée pour le 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle du 13 mars au Bénin.

Une délégation de la Francophonie, conduite par Jacques Crête, ancien Ambassadeur du Canada, s'est rendue à Port-au-Prince (Haïti) à l'occasion des élections tant présidentielle, que législatives et sénatoriales du 20 mars 2011. M. Benoit Charette député (Québec) représentait l'APF au sein de cette mission.

Enfin, pour l'élection présidentielle du 24 avril au Tchad, l'APF était représentée au sein de la mission de la Francophonie par M. Bouetou Bassa Prosper, député du Congo-Brazza.

Il renvoie à son rapport écrit pour le compte-rendu de ces missions.

Il rappelle que lors de la dernière réunion à Clermont-Ferrand avait eu lieu un débat sur les CENI qui aurait dû trouver son prolongement à cette session. Or, lors de son intervention le Secrétaire général de la Francophonie, à l'ouverture de la cérémonie inaugurale, a évoqué cette question confirmant que l'OIF partageait les préoccupations de l'APF et a annoncé La création d'un réseau des CENI aussi propose-t-il d'attendre l'audition de M. Sada lors de la prochaine réunion, sur ce sujet avant de poursuivre la réflexion.

Il poursuit en indiquant qu'il espérait auditionner le représentant de M. Sada sur les nouvelles formes de missions d'observation mais celui-ci n'a malheureusement pas pu honorer son engagement.

**Le représentant de la Centrafrique** déplore la disparité des moyens entre les observateurs de l'Union européenne et les observateurs de la Francophonie.

En réponse à **M. Louis vlavonou** qui s'interrogeait sur les raisons pour lesquelles les collègues de l'APF n'avaient pu rester pour le scrutin au Bénin, **M. Jean-Claude Maene** indique que les observateurs ont appris le jour de leur arrivée que le scrutin initialement prévu le 6 mars était reporté d'une semaine or leur emploi du temps ne leur permettait pas de rester aussi longtemps sur place ce qu'ils ont profondément regretté.

## 5. Présentation et examen des projets de rapports

### 5.1 • Le nomadisme politique

Rapporteurs : **Mme Sylvie Roy (Québec)**  
**M. Blaise Lambert Kyelem (Burkina-Faso)**

**Mme Sylvie Roy et M. Blaise Lambert Kyelem** relèvent que de nombreux parlements de l'espace francophone ont connu, au moins une, sinon plusieurs situations de « migration » d'un groupe politique à un autre impliquant des parlementaires. Ces changements d'allégeance partisane en cours de mandat électoral, qu'on appelle couramment nomadisme ou transhumance politique, ont parfois des implications et des conséquences non négligeables sur la vie parlementaire et politique.

Ce second rapport d'étape trace le portrait de la situation au sein des 16 États qui ont jusqu'ici fait parvenir une contribution, soit le Burkina Faso, le Burundi, le Canada, la Communauté française de Belgique, la France, le Gabon, l'Île du Prince-Édouard, le Luxembourg, la Macédoine, le Québec, la Roumanie, le Rwanda, le Sénégal, la Suisse, la Vallée d'Aoste et le Canton de Vaud.

Il cherche à identifier les causes, les implications et les conséquences de ce phénomène sur la vie politique dans les pays concernés, en termes de stabilité, de fonctionnement du Parlement, de l'application des règles, de reconnaissance des partis, de la discipline interne des partis, du rôle du président, etc.

Pour des raisons diverses, dans plusieurs pays, le cynisme ne cesse de croître envers l'exercice de la politique et envers la classe politique. Ce cynisme est très néfaste pour la démocratie. En effet, lorsque la population perd toute confiance et tout respect envers ses dirigeants politiques, le spectre de la désobéissance civile et du chaos social guette. Or, lorsque les citoyens constatent que des élus qui se sont présentés sous les couleurs d'un parti et en défendant les principes et le programme de ce parti, rompent en quelque sorte ce « contrat moral » et renient leurs présumées convictions d'hier pour adhérer à un parti qu'ils dénigraient auparavant, on peut comprendre que cela alimente leur cynisme.

Le juriste et ancien ministre béninois Théodore Holo considère la transhumance comme « un redoutable fléau qui discrédite et déstabilise les partis politiques, voire empêche la réalisation de l'alternance démocratique ». Selon lui, la corruption et le débauchage des opposants fragilisent la démocratie.

À l'exception du Rwanda et de l'Île du Prince-Édouard, tous les parlements de l'échantillon ont connu des expériences de nomadisme politique en cours de mandat électoral.

Il semble que les cas de nomadisme soient extrêmement rares en Suisse, très rares en France, plutôt rares en Communauté française de Belgique et au Luxembourg, mais assez fréquents, à des degrés divers, au Burkina Faso, au Burundi, au Canada, au Gabon, en Macédoine, au Québec, en Roumanie, au Sénégal, dans le Canton de Vaud et en Vallée d'Aoste.

La version complète du rapport retrace, pour chacun des parlements des États concernés, les situations de nomadisme politique qui y ont prévalu. Les contributions des sections de l'APF sont sans équivoque, le nomadisme politique pose problème, tout particulièrement sur le continent africain, mais pas exclusivement.

Quant aux causes de ces changements d'allégeance partisane en cours de mandat électoral, outre les divergences de vue avec le parti sur le fond et la forme de l'engagement politique, l'opportunisme politique revient tel un leitmotiv, sauf au Luxembourg, en Roumanie, en Suisse, en Vallée d'Aoste et dans le Canton de Vaud.

À la lumière des données recueillies à ce jour, les implications et les conséquences du nomadisme sur le Parlement, en termes de stabilité, de fonctionnement du Parlement, de l'application des règles, sur la reconnaissance des partis, sur la discipline interne des partis et sur le rôle du président, apparaissent peu importantes voire négligeables au Canada, en Communauté française de Belgique, en France, au Luxembourg, en Macédoine, au Québec, en Roumanie et au Canton de Vaud.

Ces implications se révèlent en revanche un peu plus importantes en Vallée d'Aoste, et elles sont nombreuses et variées au Burkina Faso, au Burundi, au Gabon et au Sénégal. Ce qui pourrait tendre à confirmer, encore qu'il faille demeurer circonspect quant à la représentativité de l'échantillon, que les répercussions du nomadisme se font sentir de manière plus significative dans les régimes présidentiels africains.

En ce qui regarde le traitement des cas de nomadisme selon la loi ou le règlement interne du Parlement, la législation au Burkina Faso et au Sénégal et le code électoral au Burundi prévoient que le député nomade perd son siège et est remplacé par un suppléant. Au Gabon, en vertu de l'article 39 de la Constitution, il perd son siège et des élections partielles sont tenues dans les deux mois pour élire son remplaçant. Par contre, au Canada, en Communauté française de Belgique, en France, au Luxembourg, en Macédoine, au Québec, en Roumanie, en Vallée d'Aoste et au Canton de Vaud, le député nomade conserve son siège.

Il faut par ailleurs noter qu'aucune loi ou règlement ne traite formellement de la question au Canada, au Luxembourg, en République de Macédoine, en Roumanie, en Suisse et au Canton de Vaud.

En regard de l'influence du nomadisme politique sur l'opinion de la population à l'égard de la classe politique, est très variable selon les pays.

S'agissant des solutions au problème du nomadisme, le recours à la voie législative a été privilégié au Burkina Faso, au Burundi, au Gabon, au Rwanda, en Roumanie et au Sénégal. Ailleurs, au Canada, au Québec et au Luxembourg, si la possibilité du recours à la solution législative et réglementaire est évoquée, il n'est cependant pas retenu comme pertinent ou nécessaire, compte tenu du peu d'influence que les cas de nomadisme politique ont sur la vie parlementaire.

Alors qu'en France comme au Luxembourg, on estime que c'est sur le mode de scrutin et sur des droits suffisants à l'opposition parlementaire qu'il est possible de jouer pour décourager le nomadisme politique.

En définitive, il semble, à la lumière de ce que révèle l'examen des situations de nomadisme politique postélectoral dans 16 États de l'espace francophone, que, sans pour autant être l'apanage de l'Afrique, c'est sur la vie parlementaire des pays africains que les effets de ce phénomène se font sentir de la manière la plus significative.

Cependant, l'étroitesse de l'échantillon soulevant un doute légitime sur sa représentativité, il reste maintenant à voir si le prochain rapport d'étape permettra un examen des situations de changement d'allégeance partisane en cours de mandat parlementaire dans un nombre plus considérable d'États de la Francophonie, confirmera ou infirmera ce constat.

Mme Sylvie Roy souhaite réitérer l'importance qu'un grand nombre de sections adressent leur contribution d'ici la prochaine réunion du printemps 2012, afin que le rapport puisse rendre compte des tenants et aboutissants de ce phénomène de la vie parlementaire de la manière la plus exhaustive possible.

Il demeure néanmoins rassurant de constater que les États les plus concernés et affectés négativement par les stigmates du nomadisme politique semblent en voie de régler le problème au moyen de l'outil législatif ou réglementaire.

**Le représentant du canton de Vaud** fait valoir qu'en démocratie c'est au peuple de trancher.

**M. Louis Vlavonou** estime que cette question soulève le problème de la liberté et qu'il convient de nuancer l'analyse. Défection n'est pas forcément synonyme de trahison. Le parlementaire doit avant tout se préoccuper de ce qui est bon pour la nation.

**Mme Cissé (Sénégal)** relève que cela dépend essentiellement du mode de scrutin. Dans le système proportionnel l'appartenance idéologique entraîne la loyauté envers le parti.

**M. Alain Berset** souligne que le peuple vote pour voir un programme politique se réaliser. Dans le système majoritaire l'électeur vote certes pour un parti mais également pour une personne. Selon lui, dans ce cas, la seule réponse en cas de défection est l'élection suivante.

**Mme Fatoumata Dicko (Mali)** relève que ce phénomène de nomadisme est loin d'être inconnu au Mali mais qu'il n'est pas sanctionné.

**Le représentant de la Mauritanie** note que le nomadisme est très pratiqué dans son pays. Mais en raison du manque de maturité politique de la population, les électeurs sont plus attachés à la personne qu'au parti politique. Il juge la démission d'office en cas de défection peu démocratique.

**M. Blaise Lambert Kyelem**, rapporteur remercie les intervenants pour la pertinence de leurs réflexions. Il note que les solutions adoptées pour résoudre ce problème dépendent du contexte socioculturel.

**Mme Sylvie Roy**, rapporteure indique qu'il est souvent délicat de délimiter, dans les motivations du nomadisme, ce qui relève de la conviction de ce qui relève de l'opportunisme. Elle encourage les sections qui n'ont pas encore répondu au questionnaire à le faire dans la perspective de la prochaine réunion.

**Le Président De Bané** remercie les deux rapporteurs pour cette intéressante contribution et donne la parole à Mme Martine Bondo pour la présentation de son rapport sur la coopération interparlementaire.

## 5.2 • La coopération interparlementaire

Rapporteur : Mme Martine Bondo (Gabon)

**Mme Martine Bondo** (Gabon) souligne l'importance que revêt la coopération interparlementaire en tant qu'approche spécifique permettant de contribuer à l'approfondissement de l'Etat de droit et au bon fonctionnement des Institutions démocratiques par l'amélioration du travail parlementaire.

Elle relève que l'on a assisté, au cours de ces dernières années, à la multiplication des initiatives et des programmes visant à renforcer les échanges entre les parlementaires nationaux à travers le monde francophone.

Elle aborde enfin quelques pistes de réflexion pour permettre aux travaux effectués au sein des organismes interparlementaires de trouver un plus large écho dans les Parlements nationaux.

Elle donne ensuite lecture d'un projet de résolution qui est amendé à la demande des représentants des sections régionales.

**Le Président De Bané** remercie Mme Bondo pour ce travail très complet et donne la parole à Mme Layadi

## 5.3 • Parlement, presse, médias et démocratisation

Rapporteur : Mme Fatiha Layadi (Maroc)

**Mme Fatiha Layadi** présente les grandes lignes de son rapport d'étape élaboré à partir des réponses au questionnaire adressé aux sections.

De façon générale elle indique que la majorité des pays insiste sur le fait que la réforme du champ médiatique passe par plus d'ouverture politique et de liberté et un plus grand professionnalisme avec un cahier des charges clair et une charte éthique pour les médias.

Si dans certains pays comme le Gabon la réforme du champ médiatique passe par l'arrêt de la tutelle du pouvoir exécutif sur le secteur, en Belgique la télévision et les radios publiques disposent d'une totale autonomie de gestion. La presse écrite est privée. Il n'y a donc pas de tutelle.

Tous les pays ayant répondu au questionnaire considèrent, par ailleurs, que les médias contribuent véritablement à la diffusion de la culture démocratique.

La retransmission en direct par les médias audiovisuels des séances de questions orales au gouvernement est généralement perçue de manière positive parce qu'elle permet au citoyen ordinaire de se faire une opinion personnelle de certains sujets d'actualité de la vie de la nation et lui donne ainsi la possibilité de constater directement la réalisation de la fonction de contrôle gouvernemental et de constater la présence des problèmes et des situations dans l'environnement locale et le degré de réalisation de la part des structures compétentes.

A la question concernant la manière de construire une nouvelle relation entre le parlement et les médias, une série de suggestions a été formulée, à savoir :

- le développement d'un site Internet institutionnel performant et l'implication du Parlement au niveau des réseaux sociaux qui prennent de plus en plus de place en termes de communication institutionnelle.
- Le renforcement de la politique d'ouverture au public
- L'acquisition de bâtiments appropriés au travail parlementaire pour améliorer la relation professionnelle avec les médias dès lors que chaque Chambre aura les moyens et l'espace suffisants pour permettre l'épanouissement des professionnels des médias sur place.
- Le renforcement des moyens de production de l'information parlementaire (audiovisuelle), quitte à la distribuer gratuitement aux médias pour exploitation.
- L'émergence d'un journalisme indépendant, d'une information et d'une évaluation objective du travail des Assemblées.
- le recrutement de reporters parlementaires spécialisés qui vont servir de passerelle pour une collaboration fructueuse et pérenne entre le parlement et les médias.
- L'investissement dans les médias pour la mise sur pied de stations radio et de chaînes de télévision parlementaires.
- La nécessité de circonscrire la communication par l'entremise des médias sociaux et à l'encouragement de la diversité des opinions véhiculées au sein des médias.
- Le respect mutuel et le professionnalisme dans l'objectif d'informer le citoyen de l'action parlementaire d'une manière transparente et objective.

#### 5.4 ● La vie des assemblées dans l'espace francophone :

##### recueil des procédures et des pratiques parlementaires

Rapporteur : M. Pierre De Bané en remplacement de Mme Michèle André (France)

**Le Président De Bané**, résume brièvement pour les nouveaux membres de la commission la genèse de l'ouvrage.

C'est au Bureau de Hué en janvier 2005 que le Secrétaire général parlementaire, M. Jacques Legendre, a fait le constat qu'il n'existait à l'heure actuelle aucune encyclopédie du droit parlementaire francophone, et a chargé la commission des affaires parlementaires de se pencher sur ce dossier.

Mme Michèle André a été nommée rapporteur de cet ambitieux projet à Damas en avril 2005, elle a présenté les lignes directrices et en a fixé les objectifs. Plutôt qu'une encyclopédie, il a semblé préférable de rédiger un recueil exposant les procédures et les pratiques parlementaires dans l'espace francophone, c'est-à-dire la manière dont, au quotidien, dans des contextes et avec des moyens totalement différents, les assemblées s'organisent pour remplir les missions dévolues au Parlement et la façon dont elles gèrent leurs rapports avec les autres pouvoirs.

Après avoir adopté à Damas : le titre de l'ouvrage, la méthode et le calendrier des travaux, le plan du recueil a été adopté à Bruxelles en juillet 2005.

Il a alors été convenu que le rythme serait de deux chapitres par an.

Elle a donc adressé à toutes les sections le plan des deux premiers chapitres en leur demandant de renseigner les différentes parties. Les réponses (25) ont été examinées lors de la réunion à Ottawa en mars 2006. Cette réunion a été l'occasion d'examiner les premiers résultats de la méthode retenue, de relever les défauts et les dysfonctionnements et de réfléchir à des améliorations.

Il a été décidé, pour la rédaction de l'ouvrage, qu'un conseiller de l'Assemblée nationale française, alors détaché auprès de l'Assemblée nationale du Québec, M. Rémi Schenberg, spécialiste du droit latin et du droit anglo-saxon, qui connaît parfaitement les assemblées pour y avoir travaillé de nombreuses années, travaillerait sur la synthèse. Une fois la synthèse rédigée, l'Association des Secrétaires généraux des parlements francophones est consultée afin qu'elle y apporte sa caution scientifique.

La méthode de travail retenue écarte résolument la compilation exhaustive au profit des synthèses. Dans un premier temps il s'agit de lire et d'analyser les diverses contributions afin de dégager les idées forces autour de trois ou quatre thématiques.

Il présente la synthèse du chapitre VII consacré aux différentes catégories de lois.

Le Président De Bané relève que Michèle André a réussi avec beaucoup d'obstination à tenir les délais impartis puisque les synthèses de huit chapitres ont d'ores et déjà été présentées lors des réunions précédentes. Il restera encore deux chapitres de moindre importance à rédiger (la communication institutionnelle et les relations interparlementaires).

Michèle André espérait pouvoir les présenter lors de cette réunion mais Rémi Schenberg a changé d'affectation au début de l'année et ses nouvelles fonctions au service de la séance de l'assemblée nationale française ne lui ont pas laissé le temps d'achever son travail de rédaction.

Il a cependant bon espoir d'y parvenir pour la prochaine session.

Le Président rappelle que les contributions des sections dans leur intégralité ainsi que les synthèses sont mises en ligne sur un site dédié au recueil dont la fréquence de consultation augmente régulièrement.

Il semble possible de relever encore la fréquentation par une campagne de promotion du contenu et des échanges de liens avec des sites partenaires et complémentaires tels que les parlements, les facultés de droit, les associations et organismes liés au monde parlementaire ou au droit etc.

Par ailleurs Michèle André souhaite mener une réflexion pour valoriser cet ouvrage et le faire vivre. Elle envisage notamment de voir dans quelle mesure il serait possible d'établir un partenariat avec une université - elle pense, notamment, à l'Université Laval de Québec où existe une chaire de droit parlementaire - pour effectuer régulièrement une mise à jour de cet ouvrage collectif, une fois terminé.

Elle se déclare convaincue que cet ouvrage constituera un outil précieux non seulement pour tous les Parlements de l'espace francophone mais également pour les universitaires.

### 5.5 • Discrimination et élections libres et transparentes

Rapporteur : M. Louis Vlavonou (Bénin)

**M. Louis Vlavonou** après avoir défini le concept de discrimination indique que dans la plupart des pays concernés les assemblées législatives ne sont pas représentatives de la diversité de la population. Cet état de fait n'est pas le résultat de pratiques discriminatoires. Il résulte plutôt d'un certain nombre de stéréotypes socioculturels (poids des traditions, barrières psychologiques, pesanteurs sociales), un mode de scrutin défavorable comme en France où le scrutin uninominal à deux tours ne facilite pas l'égalité représentation des femmes au parlement à l'inverse du scrutin proportionnel.

Pour remédier à cet état de fait plusieurs mesures correctives ont été envisagées et mises en pratiques dans certains pays. Il s'agit, entre autres, de :

- l'instauration de quota ;
- l'institution d'une majoration sur le montant du budget général de l'Etat alloué aux partis politiques favorables à la promotion de la femme, proportionnelle au nombre de sièges obtenus par les femmes ;
- la création de délégations au droit des femmes et l'égalité des chances entre hommes et femmes ;
- la création de comités paritaires de sélection et la promotion de la médiation et du parrainage ;
- la révision de la charte des partis politiques pour prendre en compte les femmes et autres groupes sociaux dans les processus de décision politique ;
- l'initiation de programme de mentorat destiné aux femmes tentées par la vie publique et politique.

Les discriminations positives visent à compenser les inégalités initiales et favoriser le rattrapage entre groupes sociaux. Cependant, les discriminations positives sont contestables, élitistes et introduisent d'autres distorsions sociales.

Elles peuvent engendrer une stigmatisation sociale accrue envers les populations bénéficiaires, en remettant en cause même la position de ceux qui l'ont obtenue par leur mérite et non grâce à l'existence de quotas.

M. Louis Vlavonou souligne qu'en réalité, les mesures de discrimination positive comme l'instauration des quotas sont souvent inefficaces car elles ne traitent que les symptômes et non pas les causes. Elles sont cependant parfois nécessaires pour amorcer un changement mais doivent être complétées par d'autres mesures telles que des campagnes de communication, des conférences, des séminaires et des rencontres en milieux scolaires, économiques et administratifs.

**M. Martin Balikwisha Nyonyo (RDC)** se montre assez réservé sur les quotas. Il préfère que l'accent soit mis sur l'éducation des femmes.



**M. Alfred Gasana (Rwanda)** indique que l'instauration de quotas a donné de bons résultats dans son pays puisque 50% des parlementaires sont des femmes. Il précise qu'avaient été préalablement mis en place un conseil national des femmes, un conseil national des jeunes et un conseil national des handicapés.

**Mme Cissé** relève que les réalités socioculturelles doivent naturellement être ménagées mais que les quotas sont nécessaires pour avancer. Ainsi au Sénégal les femmes, les jeunes et les handicapés ont bénéficié de telles mesures. De même un observatoire pour la parité a été mis en place.

**M. Coulibaly (Mali)** précise qu'il faut également veiller à la fiabilité des listes électorales.

**M. Blaise Lambert Kyelem** estime que la volonté de corriger les injustices implique de jouer sur plusieurs tableaux. Il convient notamment de mettre l'accent sur l'éducation des populations.

**M. Louis Vlavonou** invite les sections qui n'ont pas encore répondu à le faire pour la prochaine réunion. Il conclut en estimant qu'il convient d'encourager les gouvernants à prendre les mesures nécessaires pour corriger la sous représentation de certaines catégories de la population.

#### 5.5 • Les droits humains, la religion et la parité Rapporteur Mme Ndéye Gaye Cissé (Sénégal)

**Mme Cissé** rappelle que dans la société africaine traditionnelle, la femme occupait une place de choix dans la construction de la parenté, la protection des valeurs, des uns et des autres, des coutumes, l'éducation des personnes, la gestion des activités familiales et communautaires.

L'adoption des religions révélées et la lecture tendancieuse dont elles ont fait l'objet ont conduit progressivement à l'affirmation et au renforcement d'un patriarcat exacerbé.

Pour beaucoup, la femme n'est qu'un être servile, taillable et corvéable selon la volonté des hommes. Le développement de telles représentations dans beaucoup de sociétés africaines a entraîné la soumission de la femme à un régime d'exploitation, de vexation, d'exclusion, de marginalisation, de stigmatisation, de brimade et même de traite.

En réalité, ces représentations se sont sédimentées et se sont cristallisées sur la base d'une interprétation fallacieuse des écritures saintes. En effet, les religions révélées nées dans des contextes de tourmentes sociales, d'injustice et d'iniquité ont, toutes, clairement affirmé leur attachement à la défense et à la protection de la dignité humaine. L'anthropologie chrétienne, selon un penseur français de l'époque des lumières Jean Jacques Rousseau, a mis en relief l'idée que Dieu a envoyé à tous les Hommes son fils qui s'est fait sang et chair avec eux pour leur béatitude. En chaque être humain, affirme Rousseau, il existe un dépôt du divin. C'est donc dire que l'être humain est à valoriser pour ce qu'il est, compte non tenu de sa catégorie sociale, économique, sexuelle etc.

Il en est également ainsi de la religion musulmane qui accorde faveur à l'homme au sein de la cellule familiale en raison de la dépense qu'il fait de ses biens comme le dit expressément le verset 34 de la sourate *les femmes*. En conséquence, l'exercice de l'autorité de l'homme sur la femme est assorti de conditions formelles : la clairvoyance, la générosité et le partage. Présentée sous cette forme, la gestion de l'autorité relève plus

de la concertation, du dialogue et de la communication que de l'affirmation abrupte et verticale d'un pouvoir qu'on s'arroge injustement. Ces dispositions canoniques contenues dans les écritures saintes ont eu des échos favorables dans les différentes déclarations universelles de droits humains.

Seulement, il convient de noter que dans un cadre social où le patriarcat s'est fortement implanté, il a fallu un mouvement féminin intelligent et déterminé pour en arriver à la conception, à l'élaboration et à l'adoption de dispositions juridiques internationales et nationales favorables aux femmes. Voilà pourquoi de 1975 à nos jours, plusieurs conférences internationales sur les femmes se sont tenues pour la promotion de la condition féminine : Mexico en 1975, Copenhague en 1980 et Nairobi en 1985. Ces trois sommets ont abouti à la conclusion qu'il est urgent d'éliminer toutes les formes de discriminations entre l'homme et la femme. C'est précisément à Copenhague que la convention dite déclaration des droits de la femme a été adoptée. Elle est ratifiée par le Sénégal en 1985 et elle s'articule autour de six principes :

- Le droit au travail et à la formation professionnelle ;
- le droit à la santé ;
- le droit à la vie politique et publique ;
- le droit à la protection contre toutes les formes de violence ;
- le droit à la vie économique et sociale ;
- le droit à la vie civile et citoyen.

A ces conférences, il convient d'ajouter, entre autres, les sommets de Vienne en 1983, de Nairobi en 1989, du Caire en 1994, de Pékin en 1995, en 2000 et en 2005, et la déclaration sur les objectifs du millénaire.

**Mme Cissé** souligne que les résolutions issues de ces différentes rencontres ont cherché à rendre applicable une disposition fondamentale de la déclaration universelle des droits de l'homme qui déclare clairement que tous les Hommes naissent libres et égaux en droit. L'idée est de construire une société plus juste, plus équitable et donc plus humaine en donnant à toutes ses composantes les moyens de se réaliser et de s'épanouir. Il ne s'agit point donc là de l'expression d'un féminisme à rebours, chevillé à des revendications de type sexiste, mais plutôt d'une lutte pour le progrès et pour le bien être de l'espèce humaine dans son intégralité. En vérité, le développement ne peut se concevoir dans la durée lorsqu'un segment important de la population est délibérément marginalisé ou exclu des tâches essentielles à exécuter.

C'est pour répondre à une telle exigence que l'Assemblée Nationale sénégalaise, sur proposition du gouvernement, a voté la loi sur la parité homme-femme dans les fonctions électives le 14 mai 2010. Une telle loi, dont le décret d'application vient récemment d'être signé par son Excellence Me Abdoulaye Wade Président de la République, est venue renforcer et compléter l'infrastructure institutionnelle qui gouverne au plan national et local la pratique de la démocratie. La philosophie qui la sous tend est donc très claire : assurer une totale participation des femmes et des hommes dans les instances de décision. C'est ainsi seulement que les intérêts de toutes les catégories peuvent être perçus et défendus avec objectivité et impartialité. Seulement, il convient de signaler que pour un exercice efficace de la parité, il existe des questions préalables à résoudre : l'accès des femmes au savoir et au savoir faire, l'accès aux ressources, la lutte contre la pauvreté et les pratiques néfastes dont elles sont victimes ainsi que la connaissance et la reconnaissance de leurs droits.

Ce qui revient à dire qu'il importe aujourd'hui de mener des actions de sensibilisation et de communication de masse, avec des supports appropriés, pour impulser la scolarisation des filles, renforcer les capacités de production des femmes, contrer des pratiques comme l'excision, les mariages précoces et toutes les autres formes de maltraitance subies encore, hélas, par les femmes.

Il nous appartient en conséquence, à nous tous, d'œuvrer dans le sens de réaliser une forte mobilisation communautaire en vue de faire triompher les nobles idéaux d'une société de justice et de progrès. Dans cette perspective, la famille francophone est bien interpellée pour partager et accompagner ces heureuses mutations qui traversent la société sénégalaise.

L'objectif est de mutualiser les expériences et de répliquer les bonnes pratiques partout ailleurs en vue de fortifier davantage nos principes et valeurs communs.

Dans un monde plongé dans un indescriptible tourbillon avec l'affaissement des valeurs, le délitement des modèles et le brouillage des repères, il appartient aux communautés ainsi qu'aux grandes organisations constituées de puiser dans leur patrimoine matériel et immatériel des ressources pour affirmer leur identité et réaliser leur destin. C'est à ce prix seulement que le progrès est à la fois pensable et possible.

## 6. Choix des prochains thèmes de rapports

**Le Président De Bané** invite les membres de la commission à réfléchir aux thèmes des prochains rapports et à communiquer leurs suggestions au secrétariat.

## 7. Election du bureau de la commission.

**Le Président De Bané** rappelle qu'aux termes de l'article 12.4 du règlement de l'APF, chaque commission doit élire pendant la Session son Bureau, composé d'un Président, de deux Vice-présidents et d'un maximum de quatre rapporteurs. Cet article précise que le mandat se termine à la fin de la deuxième Session suivant celle de leur élection.

La dernière élection datant de la Session de Paris en juillet 2009, il doit être à la fin de la présente Session, procéder à l'élection du Bureau de la commission.

Les Assemblées régionales ont adressé leurs propositions qu'il soumet à l'approbation de la commission :

- ❖ la région Amérique propose le renouvellement de ses fonctions à la Présidence de la commission
- ❖ Aux deux postes de Vice-présidents :
  - la région Europe propose : Michèle André (France)
  - et la région Afrique propose : Martine Bondo (Gabon)
- ❖ Aux quatre postes de rapporteur :
  - La région Europe propose Jean-Claude Maene (Communauté française de Belgique)
  - La région Afrique propose Martin Balikwisha Nyonyo (République Démocratique du Congo) et Louis Vlavonou (Bénin)
  - La région Amérique propose Mme Sylvie Roy (Québec)

*(Les propositions sont approuvées)*

## 8. Date et lieu de la prochaine réunion de la commission

Le **Président De Bané** indique que la section du Canada se propose de recevoir la commission pour la réunion de printemps.

A la demande de plusieurs intervenants il interviendra auprès de la Présidente de la section canadienne pour que le choix du lieu s'effectue au Canada dès lors que plusieurs réunions de la Francophonie se tiendront à Québec en 2012.



## Relevé de décisions

*La commission des affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Kinshasa a :*

**ADOPTE** l'ordre du jour.

**ADOPTE** le compte rendu de la commission et le relevé de décisions de la réunion de Clermont-Ferrand le 5 et 6 avril 2011.

**ENTENDU** le Président De Bané remplaçant Mme Michèle André (France), rapporteur, sur le recueil des procédures et des pratiques parlementaires.

**ENTENDU** le rapport d'étape présenté par Mme Sylvie Roy (Québec) et M. Blaise Kyelem (Burkina-Faso) sur le nomadisme politique.

**ADOPTE** le projet de rapport et la résolution de Mme Martine Bondo (Gabon) sur la coopération interparlementaire.

**ENTENDU** le rapport d'étape de Mme Fatiha Layadi (Maroc) sur Parlement, presse, médias et démocratisation.

**ENTENDU** la communication de Mme Ndeye Gaye Cissé (Sénégal) sur le thème des droits humains religion et parité.

**ENTENDU** le rapport de M. Jean-Claude Maene (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) sur le bilan des missions d'observation des élections.

**ENTENDU** le rapport de M. Louis Vlavonou (Bénin) sur les séminaires et les stages

**ENTENDU** le rapport de Mme Martine Bondo (Gabon) sur les parlements nationaux des jeunes.

**ENTENDU** la communication de M. Alain Berset (Suisse) sur l'avenir du parlement francophone des jeunes.

**ENTENDU** le rapport de M. Pierre De Bané, Président, sur le programme Noria.